



patrimoine familial donation entre membre de la famille

Par melhusine, le 30/01/2013 à 19:46

Bonjour ,

Je me permet de vous ecrire car mon notaire de famille n'a pas donné suite à mon mail. Ma soeur est en train de divorcer et pour garder sa résidence principale actuelle elle doit verser à son ex mari 70 000 euros .

Mes deux parents sont propriétaire en tant que résidence secondaire d'un bien qu'ils envisagent à terme de lui donner (la donation partage n'a pas encore été faite dans la famille) .

Je propose à ma soeur l'achat de ce bien pour un montant de 70 000 euros .

Ma question est de savoir :

- mes parents doivent-ils me faire donation et moi verser une soulte à ma soeur (sachant que ça deviendra ma résidence principale dans un premier temps puis locative à terme)
- ou dois-je acheter le bien à mes parents qui ces derniers reverseront les fonds à ma soeur sous forme de donation ?

Je me pose la question au niveau des frais entre autre (sachant que cet appartement a coûté à mes parents 53000 euros donc plus-value à déclarer)

Je vous serais extrêmement reconnaissante si vous pouviez m'apporter une réponse car la situation commence à devenir urgente pour ma soeur